



## République du Burundi

### Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (MFBPE)

#### Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

**Titre : Termes de référence pour le Recrutement d'un consultant chargé de la Formation des vérificateurs de l'OBR sur les techniques de vérifications fiscales dans les secteurs spécialisés (Télécoms, Banques, Assurance, et construction)**

<i>Projet</i>	Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale
<i>Composante</i>	Composante 1 : Modernisation de la politique et de l'administration fiscale
<i>Sous-composante</i>	<b>Sous composante A3</b> : Modernisation de l'administration fiscale via un système de gestion d'audits fiscaux fondée sur l'analyse de risque
<i>Activité A302</i>	AT auprès du Département des recettes intérieures afin d'actualiser sa stratégie de modernisation,
<i>Sous-activité A30201</i>	Recrutement d'un Cabinet pour la Formation des vérificateurs de l'OBR sur les techniques de vérifications fiscales dans les secteurs spécialisés (télécoms, banques, assurance et construction)
<i>Bénéficiaire</i>	OBR

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Office Burundais des Recettes est une Institution créé en 2009 avec comme mission principale d'optimiser la collecte des recettes pour le compte de l'Etat et d'améliorer le civisme fiscal.

Dans le souci d'accroître l'assiette fiscale et dans sa vocation d'améliorer la qualité du service aux contribuables, la Direction de l'Office Burundais des Recettes via le Commissariat des taxes Internes et Recettes non Fiscales, fixe chaque année des objectifs stratégiques des contrôles fiscaux en se basant sur le plan d'action annuel validé. De ce fait, les objectifs SMART des vérificateurs qui se fixent en termes du nombre de dossiers à clôturer et de la qualité des contrôles fiscaux réalisés, sont définis à partir de ce plan d'action.

Ces objectifs s'inscrivent dans la logique de réaliser le programme de vérification du Commissariat des taxes Internes et Recettes non Fiscales afin d'atteindre 100% des recettes prévues

Pour atteindre ce niveau de performance, il faudra agir sur l'amélioration de la productivité et de la qualité des contrôles fiscaux. De ce fait, des techniques de vérifications plus modernes doivent être dispensées aux vérificateurs pour les orienter vers la recherche des irrégularités contenues dans les déclarations fiscales déposées par les contribuables.

En effet, les différents éléments qui expliquent la contreperformance des contrôles fiscaux sont, (i) des contrôles fiscaux qui durent trop longtemps, (ii) une faible planification des vérifications ; (iii) l'absence de spécialisation des contrôles par secteurs d'activités



C'est dans ce cadre qu'une formation en technique de vérification dans les secteurs spécialisés (télécoms, banques, assurance et construction) s'avère indispensable pour rehausser le niveau de performance de vérificateurs en charges des contrôles fiscaux

Les vérifications fiscales sont organisées par équipes et par catégorie de vérifications qui sont : la vérification générale, la vérification ponctuelle, le contrôle sur pièces et les vérifications pour le remboursement TVA. Le nombre des vérificateurs impliqués dans ces différentes catégories de vérifications est de 151 dans le département en charge de taxes internes et recettes non fiscales ainsi que 7 dans celui en charge des enquêtes.

Les secteurs spécialisés dont il est question pour cette formation sont gérés principalement par la direction des grands contribuables et celle des moyens contribuables dans une moindre mesure (secteur de construction). Pour des raisons de possibles mutations, tous les vérificateurs des grands contribuables (51) vont bénéficier de la formation ainsi que 50% de ceux des moyens contribuables (21). Les 7 vérificateurs en provenance du commissariat d'enquêtes sont tous éligibles à cette formation et 3 vérificateurs de la direction des programmes, soit un nombre total de 82 vérificateurs

C'est dans ce cadre que la Banque Mondiale, via le Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale " PRCIEG" a prévu d'appuyer l'OBR pour recruter un consultant un cabinet en vue de dispenser une formation à l'endroit des 82 vérificateurs sur les techniques de vérifications fiscales dans les secteurs spécialisés (télécoms, banques, assurance et construction).

## **2. OBJECTIFS DE LA MISSION**

### **2.1 Objectif global**

L'objectif global visé est d'améliorer la qualité et le rendement des contrôles fiscaux en dotant aux les vérificateurs ciblés du Commissariat des Taxes Internes et des Recettes non fiscales et ceux du Commissariat des Enquêtes, Renseignements et Gestion du Risque (au total 82 candidats), des compétences professionnelles suffisantes en matière des contrôles fiscaux dans les secteurs spécialisés (télécoms, banques, assurance et construction) suivant les bonnes pratiques internationales.

### **2.2 Objectif spécifique**

Plus particulièrement, l'objectif est :

- Le renforcement des capacités des agents fiscaux en techniques de vérification fiscale des entreprises relevant des secteurs spécialisés (télécoms, banques, assurance et construction) afin de :
  - Bien identifier les risques d'évasion ou de fraude fiscale liés à ces secteurs
  - Savoir évaluer ses risques pour bien les hiérarchiser ;
  - Cerner les aspects des prix de transferts ;
  - Bien préparer/planifier le travail sur terrain ;
  - Bien maîtriser la reconstitution du chiffre d'affaires dans ces secteurs
  - Former sur les normes comptables IAS/ IFRS applicables aux différents secteurs spécialisés (télécoms, banques, assurance et construction) ;

## **3. RESULTATS ATTENDUS**

A la fin de la mission, les résultats attendus sont entre autres :



- Les modules de formation des techniques de contrôles fiscaux dans les secteurs spécialisés (Banque, assurance, et construction) sont développés et produits.
- Des sessions de formation seront organisées ;
- Un rapport de formation pour chaque session et un rapport final de formation seront produits

#### 4. DESCRIPTION DES TACHES DU CONSULTANT

Sans être exhaustif, le Consultant sera appelé à :

- Elaborer les modules de formation adaptés aux techniques modernes de vérification des sociétés de télécoms, banques, assurance et construction ;
  - Former les vérificateurs de l'OBR sur les techniques de vérifications fiscales dans les secteurs spécialisés (télécoms, banques, assurance et construction);
  - Produire un rapport préliminaire décrivant l'approche méthodologique, ainsi que le chronogramme des formations proposées dans un ordre logique.
  - Donner un test d'évaluation des candidats à la fin de chaque session
- Les formations devront être dispensées de façon que les vérificateurs soient capables de maîtriser :
- ✚ La planification de la mission de vérifications ;
  - ✚ L'identification des zones à risque fiscaux, les risques d'évasion ou de fraude fiscale liés à ces secteurs,
  - ✚ Savoir évaluer les risques pour bien les hiérarchiser ;
  - ✚ La bonne préparation du plan de travail de contrôle fiscal ;
  - ✚ La détermination de la méthode de vérification à appliquer pour des cas spécifiques ;
  - ✚ La hiérarchisation des risques de perte de recettes fiscales ;
  - ✚ La présentation des conclusions de la vérification avec le contribuable et la documentation des discussions.
  - ✚ Les aspects des prix de transferts ;
  - ✚ Bien préparer le travail sur terrain ;
  - ✚ La reconstitution du chiffre d'affaires dans ces secteurs
  - ✚ Les normes comptables IAS/ IFRS applicables aux différents secteurs spécialisés
  - ✚ La rédaction d'un rapport de vérification

#### 5. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

La mission sera assurée par un cabinet international (bureau) qui devra justifier d'une expérience pertinente d'au moins 5 ans dans la conduite des missions similaires (audit, étude et/ou formation) et devra également avoir réalisé avec succès au moins 3 missions formation sur les domaines spécifiques ou similaires.

Le bureau devra soumettre toutes les documentations nécessaires à démontrer sa capacité dans les domaines cités et y inclure des informations sur l'organisation du cabinet, missions précédentes ainsi que les connaissances spécialisées.

Pour assurer valablement cette mission, le cabinet devra aligner **au moins trois experts clés ci-après dont au moins un local** répondant aux qualifications et critères minimums ci-après :



- Avoir un diplôme de niveau Bac+5 au moins en comptabilité, Fiscalité, Finances ou d'expert-comptable ;
- Avoir des connaissances approfondies en comptabilité
- Avoir une certification professionnelle en comptabilité ou en audit reconnue (CPA, CIA ou ACCA, CFE) constituerait un atout ;
- Avoir des bonnes connaissances des normes IAS/IFRS
- Avoir dispensé des formations dans les domaines similaires ;
- Avoir une très bonne connaissance des impôts directs et indirects (procédures opérationnelles et légales);
- Etre capable de mener une analyse fiscale et financière des déclarations fiscales et autres données pour identifier les risques et irrégularités possibles dans une déclaration fiscale ;
- Disposer d'une bonne maîtrise de la législation fiscale et interprétation des textes légaux et réglementaires ;
- Avoir une expérience d'au moins cinq ans en contrôle fiscal dans une administration fiscale moderne constituerait un atout ;
- Avoir une aptitude à communiquer efficacement à l'oral et à l'écrit ;
- Avoir une bonne maîtrise du français.

## **6. DUREE DE LA CONSULTANCE ET LIEU DE LA MISSION**

La durée globale de la mission est estimée à **60 expert-jours** étendus sur une période de **3 mois** à compter de la date de mise en œuvre du contrat et est répartie comme suit :

- **10 experts-jours** affectés à l'élaboration des modules
- **50 experts-jours** dédiés à la formation. Idéalement, les participants à la formation étant estimés à 82 personnes (à fixer lors de la formation) seront répartis en 2 groupes.

Compte tenu de la complexité et de l'ampleur des activités des secteurs/thématiques qui feront objet de la formation (télécoms, banques, assurances et constructions), les délais de formation pour chaque thème sont estimés comme suit :

- Les télécoms (20 jours ouvrés)
- Les banques (10 jours ouvrés)
- Les assurances (10 jours ouvrés)
- Les constructions (10 jours ouvrés)

Cependant, le consultant pourra proposer une méthodologie appropriée pour aborder le renforcement des capacités selon les thèmes qui peuvent s'intégrer.

***La mission se déroulera à Bujumbura (Burundi), principalement sur les sites de l'OBR.***

***La logistique liée aux sessions de formation sera prise en charge par l'OBR via le PRCIEG.***



## 7. OBLIGATION DE REPORTING

Titre du livrable produit par le consultant	Délais de soumission
L1 : Rapport provisoire décrivant l'approche méthodologique, les modules de formation ainsi que le chronogramme et méthodes de formations proposées dans un ordre logique	Au plus tard 15 jours calendriers à partir de la date de mise en vigueur du contrat
L2 : Rapport définitif intégrant les commentaires de l'OBR ainsi que les modules de formations révisés.  NB : La formation débutera et portera sur les modules convenus et approuvés par le client (OBR).	Au plus tard 10 jours après réception officielle des observations du client
L3 : Rapport de formation du groupe 1 (avec évaluation des participants)	Au plus tard 5 jours après le dernier jour de formation du groupe 1.
L4 : Rapport de formation du groupe 2 (avec évaluation des participants)	Au plus tard 5 jours après le dernier jour de formation du groupe 2.
L5 : Rapport de fin de mission intégrant les modules de formation enrichis lors des interchanges durant la formation, ainsi que les recommandations générales.	Au plus tard 5 jours après le dernier jour de formation du groupe 2.

- ✓ Pour la phase formation, le consultant produira un rapport à la fin de chaque formation au plus tard 5 jours après le dernier jour de la formation
- ✓ Tous les rapports et modules de formation seront livrés en 3 exemplaires et sur support électronique (formats modifiable et PDF).
- ✓ Le consultant devra produire et livrer les certificats (modèle et contenu à se convenir avec le client) aux participants ayant réussis au test d'évaluation.
- ✓ Pour faciliter la participation, les modules convenus seront distribués au début de chaque formation ;
- ✓ Durant la formation, comme la formation est pratique, le consultant révisera progressivement les modules pour tenir compte des expériences des participants et des interchanges interactifs.
- ✓ Le consultant ajustera le chronogramme et méthodes de formations proposées lors du lancement effectif de la formation.

## 8. PARTICIPANTS

Pour les formations, il est attendu au total de 82 vérificateurs dont 75 du Commissariat des Taxes Internes et des Recettes Non Fiscales et 7 du Commissariat des Enquêtes, Renseignements et Gestion du Risque.

## 9. SUPERVISION DE LA MISSION

La supervision des sessions de formation seront assurées par le Commissariat des Taxes Internes et des Recettes Non Fiscales.